

**SÉANCE AJOURNÉE
15 MARS 2014**

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 15 mars 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, directeur général

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean François Delisle, maire

**Mot de bienvenue du maire
Période de questions
Adoption de l'ordre du jour**

62-03-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Adoption du budget 2014
2. Adoption des taux de taxes et compensations
 - 2.1 Taux de taxes
 - 2.2 Taux d'intérêts
 - 2.3 Taux de pénalité
 - 2.4 Règlement sur compensation et ordures
3. Adoption du programme triennal en immobilisation

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE

1. Adoption du budget 2014

63-03-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'adopter le budget 2014 comportant les recettes et les dépenses suivantes :

SÉANCE AJOURNÉE
15 MARS 2014

	Budget 2014
REVENUS	
Fonctionnement et investissement :	
Taxes	2 077 517 \$
Compensations tenant lieu de taxes	43 209
Transferts	300 229
Services rendus	21 925
Imposition de droits	68 840
Amendes et pénalités	23 750
Intérêts	30 000
Autres revenus	115 640
	<hr/>
	2 681 110

CHARGES	
Administration générale	641 341
Sécurité publique	331 026
Transport	528 168
Hygiène du milieu	224 059
Santé et bien-être	2 900
Aménagement, urbanisme et développement	138 947
Loisirs et culture	152 668
Frais de financement	56 995
	<hr/>
	<u>2 076 104</u>

Sous-total excédent (déficit) de l'exercice	605 006

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(190 837)
Affectations	
Activités d'investissement et immobilisations	(343 039)
Excédent (déficit) de fonctionnement	(61 130)
Réserves financières et fonds réservés	<u>(10 000)</u>
	<hr/>
	(605 006)

EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>=====</u> - \$

ADOPTÉE

2. Adoption des taux de taxes et compensation

2.1 Taux de taxes

64-03-2014

Considérant le règlement 45 de la Municipalité de Val-des-Lacs;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'adopter le taux de taxation à 0.99 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2014. Ce taux est réparti comme suit, à savoir :

Taxe générale :	0.7000 \$/100 \$
Sûreté du Québec :	0.0876 \$/100 \$
Écocentre :	0.0150 \$/100 \$
Incendie :	0.0722 \$/100 \$

**SÉANCE AJOURNÉE
15 MARS 2014**

Service de la dette : 0.1152 \$/100 \$

ADOPTÉE

2.2 Taux d'intérêts

65-03-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'adopter un taux d'intérêt de 12 % l'an sur tous les comptes impayés conformément à l'article 981 du Code municipal.

ADOPTÉE

2.3 Taux de pénalité

66-03-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, de décréter une pénalité de 0.5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE

2.4 Règlement sur les compensations et les ordures

67-03-2014

ATTENDU QUE le Conseil établit une compensation pour les dépenses attribuables à la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 25 janvier 2014;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 431-14 établissant la compensation pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2014.

ADOPTÉE

3. Adoption du programme triennal en immobilisations

68-03-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal en immobilisations pour les années 2014-2015-2016.

ADOPTÉE

**SÉANCE AJOURNÉE
15 MARS 2014**

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

69-03-2014

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 14 h.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la
Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office,
que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses
autorisées dans ce procès-verbal.**

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**